Envoyé en préfecture le 21/06/2018
Reçu en préfecture le 21/06/2018
Affiché le
ID : 029-212902126-20180619-AR_2018_124-AR

PLOUZANÉ

Hôtel de Ville · Ti-Kêr
BP 7 · 29280 Plouzané
T 02 98 31 95 30
www.plouzane.fr

signé électroniquement le 21/06/2018
par BERNARD RIOUAL

ARRÊTÉ DU MAIRE
N°2018/124

Cessation de fonction d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes pour l'espace jeunes

Le Maire de la Ville de PLOUZANÉ,

Vu l'arrêté n°176/2013 nommant Monsieur JACQ Josselin comme régisseur titulaire et Madame PERCHOC Elise comme mandataire suppléant de la régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs à l'espace jeunes,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18/06/18

Considérant la démission de Monsieur JACQ Josselin et la mise en disponibilité de Madame PERCHOC Elise,

ARRÊTE

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur JACQ Josselin en qualité de régisseur titulaire à compter du 28 mai 2018 et à celles de Madame PERCHOC Elise en qualité de mandataire suppléant à compter du 2 Juillet 2018.

Avis du comptable public

Bernard PRETRE
Chef de Service Comptable
des Finances Publiques

Centre des Finances Publiques
Trésorerie de Brest Métropole
4, Square Marc Sangnier
CS 92821
29228 BREST CEDEX 2

Fait à Plouzané
Le 19 juin 2018
Le Maire,

Bernard RIOUAL

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois, à compter de la date portant caractère exécutoire.